

JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-86 du 12 Mars 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE,  
Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales, de l'intérim du Camarade  
Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué  
auprès du Président de la République,  
Chargé du Plan et de la Statistique  
pour compter du 11 Mars 1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

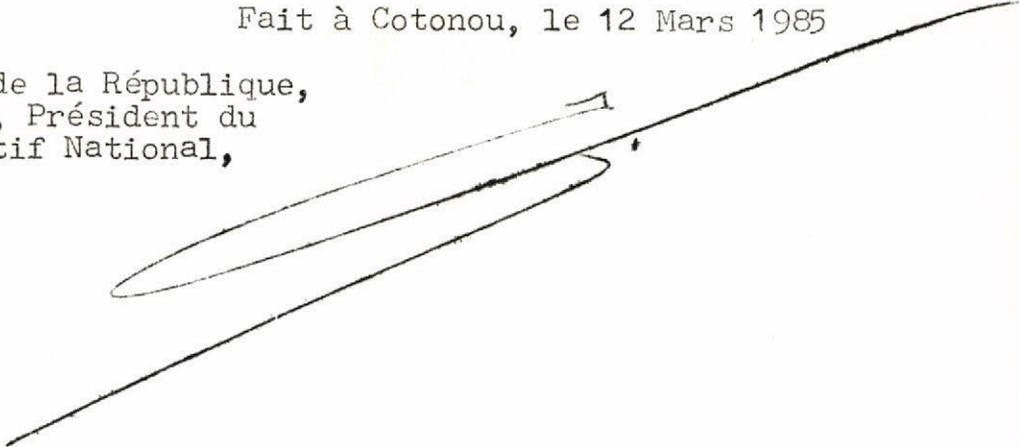
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 11 Mars 1985, le Camarade André ATCHADE,  
Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim  
du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du  
Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl  
SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Mars 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2 MPS-MTAS  
6 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI GDE  
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 SGCEN 4.-